

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①1 N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

**2 533 762**

②1 N° d'enregistrement national :

**82 16499**

⑤1 Int Cl<sup>3</sup> : H 01 P 5/00; H 04 N 5/782.

①2

## DEMANDE DE CERTIFICAT D'ADDITION À UN BREVET D'INVENTION

A2

②2 Date de dépôt : 27 septembre 1982.

③0 Priorité

④3 Date de la mise à disposition du public de la  
demande : BOPI « Brevets » n° 13 du 30 mars 1984.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-  
rentés : 1<sup>re</sup> addition au brevet 82 08744 pris le 13 mai  
1982.

⑦1 Demandeur(s) : Société dite : Ateliers SANDVALE, Sarl.  
— FR.

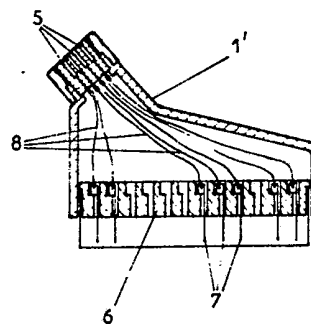
⑦2 Inventeur(s) : Rodolphe Sandmann.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Pierre Nuss.

⑤4 Adaptateur vidéo.

⑤7 La présente invention concerne un adaptateur vidéo.  
Adaptateur caractérisé en ce que le socle 1' est muni d'un  
porte-contact 6 pouvant être équipé d'un nombre quelconque  
de contacts enfichables 7 qui sont reliés par un câblage 8 aux  
broches de branchement 5, directement ou par l'intermédiaire  
d'un inverseur de branchement, de manière à réaliser un  
adaptateur de péritélévision, ou autre.



FR 2 533 762 - A2

D

Le brevet principal a pour objet un adaptateur vidéo essentiellement constitué par un socle pour le branchement direct par broches sur un téléviseur, ou sur un adaptateur analogue, au moyen d'un cordon intermédiaire, et  
5 qui est muni d'un circuit imprimé, et par deux paires de cordons munis chacun d'un connecteur, chaque paire étant destinée à un ensemble entrée-sortie, respectivement du son et de l'image, ces cordons étant soudés sur le circuit imprimé du socle. Ce socle peut, en outre, avantageusement  
10 être équipé d'un inverseur de branchement du circuit imprimé.

La présente demande de certificat d'addition a pour objet des variantes de réalisation de l'invention.

Conformément à une caractéristique de l'invention,  
15 le socle est muni d'un porte-contact pouvant être équipé d'un nombre quelconque de contacts enfichables qui sont reliés par un câblage aux broches de branchement, directement ou par l'intermédiaire d'un inverseur de branchement, de manière à réaliser un adaptateur de péritélévision, ou  
20 autre.

L'invention sera mieux comprise grâce à la description ci-après, qui se rapporte à un mode de réalisation préféré, donné à titre d'exemple non limitatif, et expliqué avec référence au dessin schématique annexé, dont la figure  
25 unique est une vue en coupe d'un adaptateur conforme à l'invention.

L'adaptateur représenté au dessin annexé comporte un socle 1' à broches 5, qui est muni d'un porte-contact 6 permettant le montage d'un nombre quelconque de contacts  
30 enfichables 7. Ces contacts 7 sont reliés par un câblage 8 aux broches de branchement 5, soit directement, comme indiqué sur le dessin, soit par l'intermédiaire d'un inverseur de branchement.

L'adaptateur ainsi constitué peut être branché  
35 directement sur la prise péritélévision d'un téléviseur et former un adaptateur de péritélévision, son socle pouvant être branché sur un cordon intermédiaire présentant un nombre de broches enfichables correspondant. Cet adaptateur peut évidemment également être utilisé dans des circuits

autres que des circuits vidéo, tels que vidéotest, télématique, télé-informatique, etc.

Conformément à une autre caractéristique de l'invention, le socle 1 de l'adaptateur vidéo décrit au brevet principal, ainsi que le socle 1' de l'adaptateur de péritélévision, ou autre, peuvent être pourvus d'un nombre quelconque de broches ou de contacts de branchement. Ainsi, ces adaptateurs peuvent être utilisés en correspondance avec tous les types de cordons intermédiaires enfichables.

Grâce à l'invention, il est possible de réaliser un branchement direct d'un système de péritélévision, ou autre système de connexion, sans nécessiter un montage complexe, tel que soudure ou verrouillage des fils d'un câble multicontact sur la fiche, au moyen d'un câble de liaison unique facilement interchangeable.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée au mode de réalisation décrit et représenté au dessin annexé. Des modifications restent possibles, notamment du point de vue de la constitution des divers éléments, ou par substitution d'équivalents techniques, sans sortir pour autant du domaine de protection de l'invention.

- R E V E N D I C A T I O N S -

1. Adaptateur vidéo, suivant l'une quelconque des revendications 1 et 2 du brevet principal, caractérisé en ce que le socle (1') est muni d'un porte-contact (6) pouvant être équipé d'un nombre quelconque de contacts enfichables (7) qui sont reliés par un câblage (8) aux broches de branchement (5), directement ou par l'intermédiaire d'un inverseur de branchement, de manière à réaliser un adaptateur de péritélévision, ou autre.
- 10 2. Adaptateur, suivant la revendication 1, et suivant la revendication 1 du brevet principal, caractérisé en ce que son socle (1, 1') peut être pourvu d'un nombre quelconque de broches ou de contacts de branchement.

